

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations

du conseil de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan

Date de convocation :  
15 novembre 2011

Séance du lundi 21 novembre 2011 à 20 heures 30

Nombre de  
délégués en  
exercice : 170

Le conseil de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Pontcharra au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Objet : Convention  
2011 avec la  
commune de  
Pontcharra pour le  
cofinancement de  
l'atelier d'insertion  
Publicassin

Présents: S. ALMODOVAR, C. ANGLADE, J. BALLAND- CAMBIER, P. BEGUERY, C. BICH, A. BLANC, B. BOESSO, G. BONNEFON, A. BOUVEROT-REYMOND, F. BROTTES, M. BRUNELLO, J. CARASSIO, D. CHARBONNEL, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-GERMAIN, R. COHARD, R. COLLIAT, A. DAVID, C. DAVOINE, S. DELAVIER, G. DIDOT, J. DUBUS, C. DURET, H. FANET, G. FASTIER, L. FERRADOU, G. FERRAGATTI, E. FORTIER, MT. FRABONI, R. GAUTHERON, V. GAY, J. GERBAUX, F. GIMBERT, F. GLAREY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, A. GUILLY, C. HARDOUIN, V. HENOFF, P. JANOLIN, P. JEAN, G. JOVET, C. JOY, J. JURADO, G. LAMAND, M. LAMBERT, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. LETOUBLON, P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, P. MANJARRES, J. MARSEILLE, B. MICHON, F. MIDALI, C. MONTEIL, P. MORAND, J. MOUSIN, M-C. PARADE, C. PERNIN, D. PERRIN, V. PETEX, A. PIANETTA, T. PLACETTE, R. POIS – POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, P. ROBERT, C. ROCCA, L. ROUSSET, A. RUCHE, C. SAURY, A. SERVANT, P. SILVENTE, A-M. SPALANZANI, F. STEFANI, M. TERUEL, O. THIZY, M-J. THOMASSON, B. TRIFFE, C. VANNUFFELLEN, C. VIDAL, P. VIEILLE, P. VOLPI, G. ZANCHIN, C. ZAS.

Présents : 86  
Pouvoirs : 27  
Votants : 113  
Vote pour : 113  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Pouvoirs: A. ANDREYON à J. GERBAUX, JC. BECQUAERT à R. GAUTHERON, L. BELLICARD à P. VIEILLE, C. BENONE à R. COHARD, S. BEOLET à C. MONTEIL, A. BONMIER à S. DELAVIER, D. BOSA à C. ZAS, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD à G. LAMAND, JM. BOUCLANS à D. CLOUZEAU-GERMAIN, D. CHAVAND à P. RAMOUSSE, M. COUVERT à B. BOESSO, B. DRECQ à G. JOVET, JP DURAND à T. PLACETTE, C. ENGRAND à J. BALLAND-CAMBIER, G. GIRAUD à P. LEVASSEUR, M. GLATIGNY à L. FERRADOU, A. MAITRE à D. CHARBONNEL, R. MILLET à F. MIDALI, W. MINGUELY à C. DAVOINE, B. MURIENNE à C. LETOUBLON, J. PICCHIONI à C. HARDOUIN, A. PLISSON à A. BLANC, J. REBUFFET à C. JOY, A. ROLIN à P. BEGUERY, S. THIERY à J. CARASSIO, Y. TOSOLINI à C. BICH, Y. TROCMET à C. ROCCA,

Madame Janine DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'Emploi et de l'Insertion, le Grésivaudan souhaite apporter en 2011 un soutien financier à la Commune de Pontcharra pour le cofinancement de son action en faveur de l'insertion des habitants du Grésivaudan les plus en difficultés, et notamment le public féminin.

En effet, la commune de Pontcharra finance l'Atelier Chantier d'Insertion PUBLICASSIN qui a pour vocation :

- La réalisation de journaux, d'affiches, de tracts, cartes de vœux, logos, plaquettes d'information, expositions : de la prise d'information en passant par les différentes étapes de la conception infographique, tirage, massicotage, pliage affichage et tractage.
- La diffusion dans les boites à lettres et panneaux d'affichage, commerces et lieux publics.

C'est pour prendre en considération le rayon d'intervention de PUBLICASSIN sur le Grésivaudan et sa dimension intercommunale que la Communauté de Communes propose de participer à son financement. En effet, en 2009, 54% des effectifs de PUBLICASSIN provenaient d'autres communes du Grésivaudan que Pontcharra.

Le montant de cette participation financière qui correspond au coût des personnes embauchées sous contrats d'insertion des communes du Grésivaudan autres que Pontcharra, en incluant la part représentée par le coût de l'encadrement, est défini dans le cadre d'une convention. Il

Transmis le : 16/12/11  
N° accusé réception Préfecture : 038-20001818 - 20111213-202-DE

sera de 19 200 € au titre de l'année 2011. Son calcul fera l'objet chaque année d'un avenant à la convention de financement initiale.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide que la convention pour l'année 2011 entre le Grésivaudan et la commune de Pontcharra soit signée selon les bases précisées ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTE

